ACTIVITÉS DIVERSES

Nouvelles d'ici et de partout

Recherches de disparus en Algérie

Le CICR avait accepté au début de cette année la mission que les gouvernements algérien et français lui avaient proposée d'un commun accord. Il s'agissait principalement de rechercher la trace des personnes disparues en Algérie après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, et pour lesquelles le Comité international avait été saisi d'une demande individuelle, soit environ mille deux cents cas.

M. S. Gonard, vice-président du CICR, s'était rendu à Alger pour y jeter les bases de cette action, d'entente avec le Président Ben Bella. Il était entendu que les autorités algériennes faciliteraient les investigations des représentants du Comité international, et leur accorderaient en particulier toute liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire.

De mars à septembre, une vingtaine de délégués du CICR ont parcouru tout le pays, questionnant les autorités locales, les fonctionnaires de police, les parents, les voisins, les témoins des événements au cours desquels les personnes recherchées avaient disparu. Ils ont en outre procédé à une visite systématique des établissements pénitentiaires.

Un bureau, mis en place à Alger par l'Agence centrale de recherches du CICR, contrôlait les renseignements ainsi recueillis, qui ont ensuite fait l'objet de rapports individuels adressés aux autorités françaises, seules habilitées à informer les familles.

Dans la majorité des cas, l'enquête a conclu au décès, ou à une très forte présomption d'issue mortelle. Un petit nombre de disparus ont été retrouvés en vie.

Le CICR a rappelé l'ensemble de ses délégués au début de septembre. Il a laissé au Croissant-Rouge algérien le soin de régler

les quelques questions qui pouvaient encore se poser en relation avec ces recherches.

Le rapatriement des Coréens au Japon

Cinq cent quarante cinq Coréens, désirant quitter le Japon pour regagner le lieu de leur choix dans leur pays d'origine, sont partis de Niigata par la voie maritime les 20 septembre, 18 octobre, et 8 novembre 1963, à destination du port nord-coréen de Chong-Jin.

Le premier navire, constituant le 110me transport, avait 224 personnes à bord, le 111me en comptait 217 et le 112me 104. Le nombre total des personnes rapatriées sous les auspices de la Croix-Rouge japonaise, en présence de délégués du CICR, s'élève à 80.703.

Le CICR au Laos

M. André Durand, délégué général du CICR en Extrême-Orient, a quitté Genève le 7 novembre, pour le Sud-Est asiatique. Il s'est rendu tout d'abord au Laos, où il a été chargé de reprendre contact avec les autorités et la Croix-Rouge de ce pays, afin de donner suite aux diverses actions entreprises par le CICR en faveur des victimes du conflit en 1961 et 1962.

Indemnisation d'anciens prisonniers de guerre

Le premier ministre d'Australie a annoncé, au début de novembre, que les anciens prisonniers de guerre australiens en mains japonaises allaient recevoir chacun un nouveau versement de 16 livres 10 shillings. Ces sommes proviennent en partie des fonds japonais que le CICR avait précédemment remis à l'Australie à l'intention de ces anciens prisonniers, en exécution de l'article 16 du traité de paix de San Francisco. Un premier versement de 86 livres, dont 31 livres provenaient des fonds confiés au CICR, avait été antérieurement remis aux mêmes destinaires.

A l'Agence centrale de recherches

Dix-huit ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, les cas de civils disparus représentent une part très importante des tâches incombant à l'Agence centrale de recherches, au siège du CICR à

Genève. En effet, parmi les milliers de demandes qui lui sont adressées, un grand nombre émane de personnes qui ont été séparées de leurs proches, soit au cours du second conflit mondial, soit à la suite des événements survenus après la guerre.

Parmi ces dossiers, où se répète, avec une pathétique similitude, l'histoire de quelque enfant qui ignore le sort de ses proches parents, d'une mère âgée qui ne voudrait pas parvenir au terme de sa vie sans avoir retrouvé son fils, penchons-nous sur le cas de Grigori Gheorghescu. En s'adressant à l'Agence centrale, sa mère ne put, hélas, fournir que des données très vagues sur la résidence présumée de cette personne. Grigori Gheorghescu, originaire de Roumanie, se trouvait en Silésie, où il résidait encore en 1944, avec son épouse. Le couple aurait été aperçu, au début 1945, dans un train stationné à la gare de Heidelberg, par un membre de la famille qui se trouvait lui-même à bord d'un autre convoi d'évacués. De la fenêtre de son compartiment, M. Gheorghescu aurait crié à ce parent qu'il comptait se rendre chez un oncle de sa femme à Nuremberg.

Sur ces renseignements imprécis et sujets à caution, l'Agence a entrepris plusieurs enquêtes auprès des divers offices en Allemagne. Ces investigations semblaient tout d'abord vouées à l'échec, étant donné que les archives de la ville de Nuremberg avaient été en partie détruites au cours des hostilités. Néanmoins, grâce à la collaboration des bureaux de recherches, on a pu finalement retrouver Gregori Gheorghescu, qui avait établi sa résidence en Rhénanie.

A la demande de celui-ci, l'Agence centrale a immédiatement communiqué son adresse à sa mère. Cette dernière a répondu : « Je ne peux pas trouver les paroles propres à exprimer la reconnaissance d'une mère qui, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, a renoué des liens avec son fils qu'elle recherchait vainement depuis 18 ans. »

Mission du Comité international dans les Balkans

Dans le courant du mois d'octobre 1963, M. H. G. Beckh, délégué du CICR, s'est rendu en Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie où les Sociétés nationales de la Croix-Rouge lui réservèrent un excellent accueil.

En Yougoslavie, M. Beckh fut reçu à *Belgrade* par les dirigeants de la Croix-Rouge nationale avec lesquels il eut un échange de vues très utile sur toutes les questions d'intérêt commun. Puis il se rendit à Skoplje, sur les lieux de la récente catastrophe. Il prit contact avec le président de la Croix-Rouge de Macédoine et il visita ensuite plusieurs des maisons préfabriquées offertes par différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge, et dont la construction sera terminée prochainement.

Accompagné par le président de la Croix-Rouge de Serbie, le délégué du CICR fut également reçu à Belgrade, au Secrétariat de l'Intérieur, par le chef de la Sûreté nationale et par le chef du Service pour l'exécution des peines. Ces hauts fonctionnaires autorisèrent M. Beckh à se rendre dans les lieux de détention de son choix. C'est ainsi qu'il visita ceux de Sremska, Mitrovica et de Rab (île Goli-Otok). Il s'entretint librement et sans témoin avec 23 détenus qu'il désigna lui-même et il prit connaissance des facilités nouvelles accordées aux prisonniers.

Sur l'invitation de la Croix-Rouge bulgare, le délégué du CICR s'est ensuite rendu à *Sofia*, où l'occasion lui fut donnée de passer en revue diverses questions qui intéressent la Société nationale et le CICR. Le président, Dr Kolarov, et ses collègues, ont dit leur satisfaction que le Comité international ait collaboré activement au maintien de la paix lors de l'affaire de Cuba.

De Sofia, M. Beckh se rendit à *Bucarest*. Dans cette capitale également, il eut des échanges de vues avec les dirigeants de la Croix-Rouge roumaine, parmi lesquels M. Radu, vice-président, et M. Patrasco, directeur des Relations extérieures. Le représentant du CICR constata l'intérêt que cette Société nationale voue à différents problèmes humanitaires importants et qui exigent le concours de la Croix-Rouge, entre autres, le regroupement de familles et la diffusion des Conventions de Genève.

Un anniversaire

On vient de célébrer à Genève le centième anniveraire de la construction de l'Athénée, palais construit pour la Société des Arts par le philanthrope J. G. Eynard. Cet anniversaire touche la Croix-Rouge à un double titre : la Société des Arts, fondée au XVIIIe siècle, accorde aujourd'hui l'hospitalité de ses locaux à la Société genevoise d'utilité publique, dont le Comité des Cinq fut l'émanation. D'autre part, c'est dans ce palais, alors à peine achevé, que se réunit, en 1863, la première Conférence internationale de Genève, dont les résultats furent décisifs pour le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge tout entier.